

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 décembre 2023

Réunis en séance publique à 19 h en mairie sous la présidence du maire		PRESENT	ABSENT		A donné procuration à			
			Excusé	Non excusé				
<b>MULLER Daniel, maire</b>		X						
ADJOINTS	SCHORUNG Eric	X					Conseillers élus	23
	RINCKE Véronique	X						
	KIRCHER Marie-Joséphine	X					Conseillers en fonction	23
	SCHMITT Serge	X						
	FIRTION Evelyne	X						
	MOURER Jonathan	X						
CONSEILLERS MUNICIPAUX	BOTT Cédric				X	SCHORUNG	Conseillers présents	19
	CAPDEVILLE Damien	X						
	GADLER Sandrine	X					QUORUM	12
	GROSS Sylvie	X						
	GROSSE Anne-Marie	X						
	HEYMES Muriel	X					Conseillers absents avec excuses	0
	HOELLINGER Isabelle	X						
	HOVER Sabrina				X	HEYMES		
	MEYER Gaston				X	MULLER		
	PEREZ Anne-Laurence	X					Conseillers absents sans excuses	0
	PERRIN Marina	X						
	SCHMITT Fabienne	X						
	SCHMITT Serge Bruno	X						
	SIATTE Jean-Marie	X					Conseillers ayant donné procuration	4
	WURTZ Laurent	X						
	ZAHM Marcel				X	RINCKE		

Désignation du secrétaire de séance : Mme HAFNER – secrétaire de mairie

Ordre du Jour	
1.	CONSEIL MUNICIPAL : INSTALLATION DU CONSEILLER MR CAPDEVILLE DAMIEN ELECTION D'UN ADJOINT SUITE AU DECES DE MR KESSLER GERARD INDEMNITE DE FONCTION DU NOUVEL ELU NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE
2.	DEMANDE DE SUBVENTION PAR LES ASSOCIATIONS
3.	RECENSEMENT POPULATION 2024 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL
4.	CASC : TRANFERT DE CHARGES ET RECETTES – MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
5.	RENOVATION SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT ET DU DSIL
6.	ONF : PREVISIONNEL POUR 2025
7.	CESSION D'UNE RUELLE A MR GITZHOFFEN NICOLAS – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA RUELLE RUE DE WOUSTVILLER SUITE A ENQUETE PUBLIQUE
8.	DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER
9.	DIVERS ET COMMUNICATIONS

**Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023**

Pas d'observation – approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*\*

Avant de démarrer l'ordre du jour, Mr le Maire rend hommage Mr KESSLER Adjoint, qui nous a quitté subitement le 20 novembre dernier.

Elu depuis 1989, il aura œuvré durant 34 ans pour la commune. Il est devenu adjoint en 2008. Homme sérieux, avec une force de travail et un engagement déterminé. Il s'est investi pour sa commune qu'il aimait tant et qu'il connaissait dans ses moindres recoins. Son expérience a été d'une grande utilité pour notre collectivité.

Point 1 – DCM 44-2023

**CONSEIL MUNICIPAL : INSTALLATION DU CONSEILLER MR CAPDEVILLE DAMIEN**  
**ELECTION D'UN ADJOINT SUITE AU DECES DE MR KESSLER GERARD**  
**INDEMNITE DE FONCTION DU NOUVEL ELU**  
**INDEMNITE DE FONCTION DU CONSEILLER DELEGUE**

Installation du conseiller Mr CAPDEVILLE Damien

Suite au décès de Mr KESSLER Gérard, Adjoint, Mr le Maire propose de compléter le conseil municipal par l'installation de Mr CAPDEVILLE Damien, étant le candidat sur la liste immédiatement après le dernier élu de la même liste.

Mr CAPDEVILLE Damien accepte cette mission.

Election de l'adjoint

Mr le Maire rappelle que lors de la séance du 25 mai 2020 de l'installation du conseil municipal après les élections municipales, avait fixé le nombre d'adjoints à 6.

Suite au décès du collègue, 3<sup>ème</sup> adjoint Mr KESSLER Gérard, le 20 novembre dernier, il convient de procéder à son remplacement, si le conseil municipal est complet dans un délai de 15 jours.

Mr le Maire propose de modifier l'ordre des adjoints en attribuant le dernier rang (soit le 6<sup>ème</sup>) au conseiller qui sera élu.

L'élection se fera au scrutin uninominal secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Mr le Maire demande qui est candidat

- Mr MOURER Jonathan s'est déclaré candidat

## MAIRIE DE HAMBACH

Il est procédé à l'élection.

A l'issue du scrutin a été proclamé élu : Mr MOURER Jonathan

Aussi l'ordre des adjoints sera le suivant \*

Nom Prénom	Rang
SCHORUNG Eric	1 <sup>er</sup> adjoint
RINCKE Véronique	2 <sup>ème</sup> adjointe
KIRCHER Marie Joséphine	3 <sup>ème</sup> adjointe
SCHMITT Serge	4 <sup>ème</sup> adjoint
FIRTION Evelyne	5 <sup>ème</sup> adjointe
MOURER Jonathan	6 <sup>ème</sup> adjoint

### INDEMNITE DE FONCTION DU NOUVEL ELU ADJOINT

L'indemnité de fonction, comme décide le 25 mai 2020 par le conseil municipal ne variera pas et sera de 19 % (strate des communes de 1000 à 3499 habitants)

Le conseil municipal, approuve à l'**unanimité**.

### INDEMNITE DE FONCTION DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Mr le Maire nommera le délégué par arrêté municipal

L'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué sera de 5 %

Le conseil municipal, approuve à l'**unanimité**

Mr MOURER Jonathan, nouvellement élu adjoint remercie pour son élection qui a eu lieu dans une situation particulière. Il n'est opportuniste, mais les lois sont ainsi faites..
---

Point 2 – DCM 45-2023

### **DEMANDES DE SUBVENTION PAR LES ASSOCIATIONS**

Mme FIRTION, Adjointe

\* présente les demandes de subventions reçues par l'amicale des voitures anciennes de Hambach & Environs pour l'achat d'un ordinateur + souris pour un montant de 370 €, l'Interassociation pour achat de tireuse-tables-crêpière-matériel électrique pour un montant de 2220 €

Après explications et discussions, le Conseil municipal, **à l'unanimité** décide d'accorder une subvention de

- 148 € à l'Amicale des voitures anciennes de Hambach & Environs ;
  - 888 € à l'Interassociation (Mme FIRTION vice présidente, Mr MOURER président et Mme RINCKE, secrétaire adjointe de l'association ne participent pas au vote)
- représentant 40 % du montant de leur investissement.

Point 3 DCM 46-2023

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

Mr le Maire informe qu'il y aura un recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2024.

Pour réaliser ce recensement, le Maire va nommer cinq agents recenseurs et un coordonnateur communal qui veillera au bon déroulement des collectes et qui sera en constante relation avec l'INSEE.

La Commune bénéficie d'une dotation forfaitaire de 5 354 € pour mener à bien ce recensement.

Le conseil municipal, peut diviser cette dotation entre le nombre d'agents nommés pour le recensement ou déterminer un taux par habitant et par logement.

Après réflexion, et explications, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Décide de rémunérer les agents recenseurs à raison de 5.50 € brut par logement ;
- Décide de verser une indemnité forfaitaire de 400 € au coordonnateur communal.

Point 4 DCM 47-2023

**CASC : TRANSFERT DE CHARGES ET RECETTES – MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Attribution de compensation :

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique et de réexaminer les montants des Attributions de compensation à chaque nouveau transfert de compétence ou de la gestion d'un équipement communal.

Pour 2023, la CLECT s'est réunie le 20 septembre dernier et a examiné :

- la revalorisation de l'attribution de compensation des communes de moins 2 000 habitants ayant instauré la taxe sur la consommation finale d'électricité avant la réforme de 2022.

Cette revalorisation concerne l'attribution de compensation versée à la Commune de Val-de-Gueblange pour un montant de 1 971,12€,

- le transfert de charge du centre sportif de Puttelage-aux-lacs

La synthèse de l'évaluation des charges transférées a été arrêté à 26 089.12€. Cette somme sera déduite de l'attribution de compensation versée à la Commune de Puttelage-aux-Lacs à compter de janvier 2024.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la CLECT en date du 20 septembre 2023,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide:

- D'émettre un avis favorable aux propositions de révisions des Attributions de compensation
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tous documents portant sur ce dossier.

Point 5 DCM 48-2023

**RENOVATION SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT ET DU DSIL**

Mr SCHMITT Serge, Adjoint présente le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente qui consiste en des travaux d'isolation de la toiture, des murs et plafonds, de remplacement des menuiseries, optimisation de l'éclairage et remplacement de chaudière.

Ces travaux sont prévus au cours de l'année 2024, et, estimés à 883 060.75 €

## MAIRIE DE HAMBACH

La commune pourrait bénéficier de subvention au titre du DSIL et du Fonds Vert.

Le plan de financement serait le suivant

Montant travaux HT en €	Subvention DSIL	Subvention fonds vert	Financement à la charge de la commune  En fonds propres
883 060.75	88 306 (10%)	618 142 (70 %)	176 612.75

Après présentation de ce projet, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- L'approuve
- Sollicite les subventions au titre du DSIL et du Fonds vert

Infos et questions complémentaires :

Mr SCHMITT Serge, Adjoint, précise qu'il s'agit d'une rénovation complète de la salle polyvalente (appellation de cette salle car il y a des manifestations autres que sportives) : isolation plafonds et murs sauf isolation plafond du gymnase déjà réalisé, huisseries extérieures de toutes les salles extensions comprises (cercle associatif – locaux foot – salle 3 avec coin cuisine)

Les vitrages en polycarbonate seront remplacés par du verre renforcé.

Est prévue dans un deuxième temps la rénovation du sol sportif et la construction de tribunes.

Ce dossier est en cours de montage et chiffrage et une subvention peut être sollicitée à la cascade au titre du fonds de concours pour les équipements sportifs.

Mme HOELLINGER

- rappelle ses dires pour les travaux d'isolation de la toiture réalisés il y a quelques années que pour une toiture en bac acier, l'isolation devrait se faire par le dessus.

- pense, vu le taux d'occupation de la salle de sport qu'il faudrait à moyen et long terme peut être étendre la salle existante ou en construire une nouvelle.

L'agrandissement vu la configuration du terrain n'est pas possible, et comme il va y avoir un terrain de basket extérieur prochainement, celui-ci pourrait par la suite être couvert et libérerait des créneaux dans le gymnase.

Mr SCHORUNG pense, dans une perspective plus lointaine, à la construction d'une salle polyvalente et de spectacle qui permettrait de désengorger la salle actuelle pour toutes les activités non sportives.

Sinon il existe la solution aux associations sportives de demander des créneaux d'occupation dans les gymnases communautaires

Point 6 DCM 49-2023

**ONE : PREVISIONNEL POUR 2024 ET 2025**

Mr SCHORUNG, Adjoint présente

Pour 2024 : le programme des travaux d'exploitation avec l'état de prévision des coupes, le devis des travaux d'exploitation estimés à 666 € TTC, le devis des travaux sylvicoles estimés à 4 257.81 € TTC ;

Pour 2025 : l'état d'assiette avec l'état prévisionnel des coupes et des parcelles à marteler

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve ces propositions.

Point 7 DCM 50-2023

**CESSION D'UNE RUELLE A MR GITZHOFFEN NICOLAS – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA RUELLE RUE DE WOUSTVILLER SUITE A ENQUETE PUBLIQUE**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu la délibération du 09 juin 2023, dans laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé pour la cession de la ruelle rue de Woustviller à M. GITZHOFFEN Nicolas et a demandé la mise en œuvre de la procédure de désaffectation et le déclassement de cette ruelle avec enquête publique préalable.

Vu l'enquête publique préalable qui s'est déroulée le 16 au 31 octobre 2023.

Après avoir pris connaissance des diverses pièces du dossier ainsi que des observations recueillies lors de l'enquête, du rapport, conclusions et de l'avis du commissaire-enquêteur,

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette désaffectation et ce déclassement ;

**à l'unanimité**

- décide la désaffectation et le déclassement du domaine public de la ruelle rue de Woustviller entre les parcelles section 36 n° 107, 108, 109, 110 et 313, pour cession à M. GITZHOFFEN Nicolas ;
- charge le Maire de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer et effectuer toutes formalités concernant ces affaires.

Les délibérations ont été reçues à la Sous Préfecture par dématérialisation le 06 décembre 2023

Point 8

**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – information**

	<b>VENDEURS</b>	<b>ACHETEURS</b>
<b>VENTES MAISONS</b>		
1 rue des Jardins	LEONARD Emile LEONARD Léon LEONARD Marie Noëlle SCHWARTZ Irma	HERTY Nicolas
1 rue des Violettes	CLIN Véronique CLIN Jean-Jacques	MARCU Constantin
3 rue de Puttelange	LEDIG Jean Marie SCHAOV Sandra et Patrick	EYERMANN Grégory FUHRMANN Johanna
<b>VENTES TERRAINS</b>		
Europôle	CASC	SEML Sarreguemines Confluences

Point 9

**DIVERS ET COMMUNICATIONS**

Mr le Maire informe de l'accord d'une subvention d'un montant de 5 565 € de la région pour l'étude de faisabilité pour le photovoltaïque en autoconsommation collective, réalisée sur la commune pour une somme de 9 540 € TTC.

Mr SCHMITT Serge, Adjoint informe que les communes doivent définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. La définition de ces zones doit permettre de favoriser l'implantation des installations d'énergie renouvelable, le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie etc..

Ces zones doivent présenter un potentiel permettant d'accélérer la production d'énergies, pour atteindre à terme les objectifs nationaux.

La cartographie de ces zones doit être approuvée par le conseil municipal avant le 31 mars 2024.

Signatures

Daniel MULLER, Maire

Mme HAFFNER, secrétaire de séance

Fin de la réunion : 20 h 30